

REGLEMENT

1 - Organisation

L'hivernale du raid azimut 29 est organisée par le club Sport Nature Landivisiau.

L'organisation est fondamentalement attachée au respect absolu des personnes, des biens et de la nature et pourra écarter sans appel tout participant bafouant ces valeurs.

En cas de nécessité ou événement grave, des épreuves ainsi que des horaires pourront être modifiés ou supprimés par l'organisation. En cas de besoin l'organisation pourra décider d'éventuelles neutralisations, elles seront alors comptabilisées et donneront lieu à une redistribution du temps.

L'organisation a souscrit une assurance responsabilité Civile conformément à la législation en vigueur.

2 - Parcours

Le raid se déroule sur une journée dans le pays de Landivisiau. **Un seul circuit est proposé : 50 km dont 12 km de course d'orientation et 38 km d'orientation à VTT.**

Le parcours est tracé principalement en milieu naturel et les déplacements se font à pied, en course d'orientation, en trail'orientation et en VTT'Orientation.

Les équipes déchargent les organisateurs pour tout incident, accident ou vol pouvant survenir pendant la manifestation et acceptent les risques propres à la pratique des épreuves du raid.

Les équipes s'engagent à n'emprunter que les itinéraires suggérés par les informations du road book sous leur propre responsabilité et appréciation.

les équipes reçoivent une carte type FFCO au 1/10000 ou 1/25000 pour les CO et VTT'O et un road book (au départ de la course).

Le parcours comporte un certain nombre de points de contrôle matérialisés par une balise qui doivent être impérativement pointés en équipe.

Tout point de contrôle non pointé entraînera une pénalité de 10 min en CO et 20 min en VTT'O.

L'organisation se réserve le droit de disqualifier ou de pénaliser une équipe en cas de non-conformité et/ou non respect du règlement.

3 - Durée de l'épreuve

Le départ sera donné à Landivisiau à 13h00. Les parcours seront clos à 18h30.

Le chronométrage est géré par le système électronique Sportident.

Chaque équipe aura une puce électronique. En poinçonnant chaque boîtier électronique la puce validera leur passage et enregistrera le temps.

Les équipes sont responsables de la bonne validation des points de contrôle (N° sur les boîtiers et bip sono re).

L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours des équipes retardataires afin de respecter les horaires de l'épreuve ainsi que les horaires de traversées de routes annoncés en préfecture.

4 - Les concurrents

L'hivernale du Raid Azimut 29 est ouverte à tous, **hommes et femmes majeurs.**

L'inscription se fait par équipe de deux. Chaque équipe sera composée d'un capitaine, interlocuteur avec l'organisation.

Le nombre d'équipes est limité à 110.

L'inscription ne sera effective qu'à réception complète du dossier d'inscription et du paiement dans la limite du nombre d'équipes prévu.

Aucun nom d'équipe discréditant le sérieux du raid et de l'organisation ne sera validé.

Les concurrents doivent avoir présenté un certificat médical de pratique des raids multisports en compétition de moins de six mois ou une licence fédérale de sport en compétition valide et médicalement validée (ou photocopie contresignée par le concurrent).

Tout concurrent participe sous sa propre responsabilité et doit être couvert par une assurance personnelle de responsabilité civile.

Le jury se réserve le droit, après consultation d'un médecin, d'interdire à un concurrent de prendre le départ ou de poursuivre la compétition.

Tout remplacement d'un concurrent au cours de l'épreuve est interdit.

Les concurrents doivent respecter impérativement les codes de la route, les propriétés privées et la nature.

Toute équipe doit être complète pendant le parcours et l'abandon d'un des membres entraîne l'abandon de l'équipe. Un équipier contraint d'abandonner doit avec l'aide de son co-équipier se rendre jusqu'au point d'organisation le plus proche (départ ou arrivée de spéciale, point d'assistance médicale) et signaler l'abandon à un membre de l'organisation.

Tout acte de vandalisme, de dégradation ou de pollution (papiers, plastiques...) sur le parcours de l'épreuve reste sous la responsabilité du concurrent engagé.

En cas de contestation des résultats, une commission sera nommée et constituée d'un membre de l'organisation, d'une équipe tirée au sort et du responsable de la gestion électronique.

Les concurrents ont l'obligation de porter assistance à toute personne qui se trouverait en difficulté.

5 - Droits à l'image/C.N.I.L

Les concurrents acceptent sans restriction l'utilisation de tout sons et images enregistrés pendant l'événement, sur une période indéfinie.

Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

Pendant, le raid, vous serez filmés et photographiés. Les photos ou films pourront être mis sur notre site www.sportnaturelandivisiau.com.

6 - Acceptation du règlement

Les concurrents déclarent accepter le règlement de l'organisation dans sa totalité par le seul fait de s'inscrire et doivent avoir signé cette acceptation sur la fiche d'inscription.